



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 mars 2022

Sous la Présidence de M. René WUNENBURGER, Maire.

Conseillers élus : **15**

Conseillers en fonction : **15**

Conseillers présent(s) : **13**

Conseillers absent(s) : **2**

Procuration(s) : **2**

Conseillers supplémentaires : **2**

Présent(s) : Mmes et MM. Frédéric BIEBER ; Ingrid BOUGRAT ; Danielle CANAC ; Xavier CYREK ; Hélène GERAULT ; Alain HABER (adjoint) ; Florence HOOGSTOEL-MILLOUX ; Jean-François HURST ; Nicolas GINTER (adjoint) ; Chantal JACOB (adjointe) ; Pierre OSTER (conseiller délégué) ; Claude WERLÉ.

Présente avec voix non délibérative : Mme Marie KREYE-DAUER.; absent avec voix non délibérative : Bruno SCHUG.

Absent(s) : Julie FLICK donne procuration à Xavier CYREK ; Clarisse LANGER donne procuration à Claude WERLÉ.

Date de la convocation : 24 janvier 2022.

ORDRE DU JOUR

1. Désignation du secrétaire de séance.
2. Adoption du Compte-rendu du Conseil municipal du 31 janvier 2022.
3. Adoption du compte de gestion 2021.
4. Adoption du compte administratif 2021.
5. Affectation du résultat de fonctionnement 2021.
6. Débat sur les grandes orientations budgétaires pour le BP 2022.
7. Vote des taux des taxes locales.
8. Etat d'avancement concernant le Conseil Municipal des Jeunes (CMDJ).
9. Etat d'avancement sur les projets d'aménagement en cours (KLEINFELD et zone d'activité).
10. Organisation des élections présidentielles et législatives 2022.
11. Comptes-rendus de réunions.

12. Agenda.

13. Divers.

1. Désignation du secrétaire de séance.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal désigne son secrétaire lors de chacune de ses séances.

Mme **Danielle CANAC** est désignée comme secrétaire de séance.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2. Adoption du compte-rendu du Conseil municipal du 31 janvier 2022.

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré,

Adopte le compte-rendu du conseil municipal du **31 janvier 2022**.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

3. Adoption du compte de gestion 2021.

Le **compte de gestion de l'année 2021** est établi par le comptable public à la clôture de l'exercice, et doit être adressé à l'ordonnateur pour être soumis au vote de l'assemblée délibérante.

Madame la perceptrice de Saverne a communiqué le **compte de gestion 2021** relatif au budget de la commune de Griesheim-sur-Souffel, en constatant toutes les opérations passées au titre de la gestion de l'exercice y compris celles effectuées au titre de la journée complémentaire.

Le total des opérations effectuées **en 2021** dans le compte de gestion est conforme à celui du compte administratif concerné.

Le conseil municipal adopte le compte de gestion 2021 présenté par la trésorerie de Saverne.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

4. Adoption du compte administratif 2021.

Après avoir désigné M. HABER, 1er adjoint, pour présider la réunion en l'absence de M. René WUNENBURGER qui se retire de la séance, en vue du vote du **compte-administratif 2021**,

Après avoir examiné en détail les écritures de dépenses et de recettes **de l'exercice 2021**, et s'être fait présenter le compte administratif et toutes les pièces s'y rapportant, par M. Pierre OSTER, conseiller délégué en charge des finances,

Vu la note de synthèse du **compte administratif 2021**,

Le conseil municipal approuve le **compte administratif de l'exercice 2021** présenté se résumant ainsi :

| Libellé | Fonctionnement | | Investissement | |
|--------------------------|---------------------|----------------------|---------------------|----------------------|
| | Dépenses ou déficit | Recettes ou excédent | Dépenses ou déficit | Recettes ou excédent |
| Résultats reportés | | 713 723,56 € | 12 292,24 € | |
| Opérations de l'exercice | 561 875,05 € | 843 347,70 € | 380 399,14 € | 41 007,16 € |
| Totaux | 561 875,05 € | 1 557 071,26 € | 392 691,38 € | 41 007,16 € |
| Résultats de clôture | | 995 196,21 € | 351 684,22 € | |

| | Ensemble | |
|--------------------------|---------------------|----------------------|
| | Dépenses ou déficit | Recettes ou excédent |
| Résultats reportés | | 701 431,32 € |
| Opérations de l'exercice | 942 274,19 € | 884 354,86 € |
| Totaux | 942 274,19 € | 1 585 786,18 € |
| Résultat de clôture | | 643 511,99 € |

La délibération est adoptée à l'unanimité.

5. Affectation du résultat de fonctionnement 2021.

Le Conseil municipal doit se prononcer sur l'affectation du résultat qui doit couvrir prioritairement les déficits des exercices précédents et éventuellement dégager un besoin en financement en section d'investissement.

Compte tenu du besoin de financement de la section d'investissement pour **351 684,22 €** et du résultat de clôture de la section de fonctionnement pour **995 196,21 €**, il convient d'affecter prioritairement ce résultat de fonctionnement au besoin de financement de la section d'investissement, à hauteur de **351 684,22 € au compte 1068** « excédents de fonctionnement capitalisés » et le reste, soit **643 511,99 €** en section de fonctionnement **au compte 002** « résultat de fonctionnement reporté » au **budget 2022**, selon le tableau ci-dessous :

| Résultat de clôture de fonctionnement 2021 | Résultat de clôture d'investissement 2021 | Solde des restes à réaliser 2021 | Besoin de financement (apurement du déficit d'investissement et part affectée à l'investissement) | Affectation de l'excédent de fonctionnement 2021 sur l'exercice 2022 | |
|--|---|----------------------------------|---|--|--------------------------------|
| | | | | En investissement (compte 1068) | En fonctionnement (compte 002) |
| 995 196,21 € | - 351 684,22 € | 0,00 € | 351 684,22 € | 351 684,22 € | 643 511,99 € |

Sur proposition de M. Pierre OSTER, conseiller délégué en charge des finances,

La délibération est adoptée à l'unanimité.

6. Débat sur les grandes orientations budgétaires pour le BP 2022.

Le Débat sur les Grandes Orientations Budgétaires (DOB) permet d'informer et d'instaurer une discussion au sein du Conseil municipal sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la collectivité, Il est obligatoire dans les communes à partir de + 3500 habitants.

Pour notre commune, il s'agit davantage d'examiner le projet de budget 2022, notamment les projets d'investissement de cette année.

La commission des Finances examinera dans une prochaine séance, l'ensemble des dépenses et des recettes à prévoir au budget 2022, afin de construire et de définir les principaux axes de construction du budget 2022, à soumettre à l'approbation du Conseil pour la prochaine séance.

- PRINCIPAUX RESULTATS DE L'EXERCICE 2021.

Cf. Tableau budget d'exécution de l'exercice 2021.

Le compte administratif 2021 présente un **résultat déficitaire de 57 919,33 €** sur l'ensemble des sections de l'exercice (fonctionnement et investissement). Le **résultat de la section de fonctionnement** (recettes – dépenses) est excédentaire de 281 472,65 € et la **section d'investissement** présente un déficit de 339 391,98 €.

L'exercice 2021 bénéficie d'un report de l'exercice 2020 pour un résultat positif de 701 431,32 €.

Le résultat global de clôture en 2021 (section de fonctionnement et investissement) présente un excédent de 643 511,99 €, ce qui correspond à la capacité d'autofinancement brute.

- EMPRUNTS.

➤ La commune a actuellement deux emprunts en cours :

| | Prêteurs | Montants | Fin du prêt |
|--|---------------|------------------|-----------------|
| Prêt long terme (Réaménagement route de Pfulgriesheim) | Crédit Mutuel | 200 000 € | 31 juillet 2030 |
| Prêt long terme (Réaménagement rue de la Mairie, rue de l'Angle et rue de l'Eglise) | Crédit Mutuel | 500 000 € | 31 août 2033 |
| Total | | 700 000 € | |

➤ Elle a remboursé pour l'année 2021 :

- **44 309,82 € en capital (1641)**
- **7 184,50 € en intérêts (66111)**

➤ La commune remboursera les montants des emprunts et des intérêts suivants **pour l'année 2022** :

- **44 895,43 € en capital (1641)**
- **6 598,89 € en intérêts (66111)**

➤ Évolution du capital de la dette :

| | Au 31 décembre 2015 | Au 31 décembre 2016 | Au 31 décembre 2017 | Au 31 décembre 2018 | Au 31 décembre 2019 | Au 31 décembre 2020 | Au 31 décembre 2021 |
|---------------------------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|
| Encours du capital de la dette | 523 729,99 | 392 856,86 | 280 757,94 | 957 771,99 | 609 418,49 | 565 686,68 | 521 376,86 |

L'encours de la dette bancaire s'élève à 521 376,86 € au 31 décembre 2021.

La commune dispose donc d'un montant d'environ 600 000 € (fonds propres), qui correspond à une **capacité d'autofinancement nette** (capacité d'autofinancement brute – capital emprunts), et qui permet d'investir en section d'investissement.

- PROJETS D'INVESTISSEMENTS.

Cf tableau des investissements 2022.

Il s'agit de définir, et de réfléchir sur les investissements et les travaux à faire en 2022, avec leurs priorités.

La discussion portera sur les orientations dans le tableau des investissements joint.

Les investissements devront être validés, pour être intégrés dans le **budget primitif 2022** (prévision de crédits en dépenses d'investissement du budget 2022). La liste peut être complétée en séance.

- CONTRIBUTION DE LA COMMUNE AU SIVOM.

Suite au comité directeur du 21 février 2022, la contribution de Griesheim-sur-Souffel pour le SIVOM s'élèverait à 300 605,00 € **pour l'année 2022**, en légère baisse par rapport à l'année 2021 (313 514,05 €).

La participation est donc quasiment stable **en 2022 par rapport à 2021. Le SIVOM a besoin de 750 000 € pour fonctionner (sans investissement).**

- SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS.

L'année dernière, les organismes suivants ont bénéficié des montants de subventions suivantes :

| Associations | Montants |
|--|----------|
| Amicale des Sapeurs-pompiers la Souffel | 400 € |
| Chorale Sainte-Cécile | 300 € |
| Alsace Nature | 300 € |
| Association Le Nellkopf point d'appui I 52 | 1 500 € |
| Association Une Rose un Espoir | 200 € |
| Association CAT' MonDoux* | 400 € |

- Proposition d'enveloppe budgétaire pour les subventions : il est proposé de reconduire le montant de 4 000 € comme en 2021.

Les associations retenues feront l'objet d'une délibération, à part.

- RECETTES POUR LE BUDGET PRIMITIF 2022.

Pour financer les investissements (avec les priorités qui seront déterminées ci-dessus), un travail sera fait pour évaluer et déterminer le niveau des **recettes de fonctionnement** pour le BP 2022.

- Les montants exacts concernant l'évolution des bases des taxes locales, et les dotations de l'Etat ne sont pas encore connues à ce jour.
- Au niveau des taux des taxes locales, voici l'évolution :

ETAT DES TAUX DE TAXES LOCALES

| ÉVOLUTION DES TAUX DE TAXES LOCALES en % | | | | | |
|---|-------|-------|-------|--------|----------------|
| | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021* |
| Taxe Habitation | 12,9 | 13,55 | 13,55 | 13,55* | - |
| Taxe foncière bâtie | 19,17 | 20,13 | 20,13 | 20,13 | 33,30** |
| Taxe foncière non bâtie | 49,73 | 52,21 | 52,21 | 52,21 | 52,21 |

* gel du taux

** **Nouveau taux de référence 2021 de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) avec l'addition du taux départemental 13,17 %.**

- Au niveau des recettes des taxes locales, voici l'évolution :

| ÉVOLUTION DES MONTANTS TAXES LOCALES | | | | | |
|---|-----------|-----------|-----------|-----------|------------------|
| | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 |
| Taxe Habitation (TH), Taxe foncière bâtie (TFB), Taxe foncière non bâties (TFNB) | 432 970 € | 481 799 € | 487 977 € | 508 488 € | 518 278 € |

Depuis le 1er janvier 2021, les communes ne perçoivent plus le produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales. La taxe d'habitation a été compensée par le transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB), et par une fraction de frais de gestion de fiscalité locale.

S'agissant de la question d'augmenter seulement le taux de la taxe foncière non bâties (TFNB) :

La TFB est devenue l'impôt pivot. Pour les règles de liens entre les taux, La règle précisée à l'article 1636 B sexies du CGI est la suivante : "entre l'année de vote des taux (N) et l'année précédente (N-1), le taux de TFNB ne peut pas augmenter plus ou diminuer moins que le taux de TFB". De ce fait, la commune ne peut pas augmenter le taux de TFNB sans augmenter celui de la TFB a minima dans les mêmes proportions.

- LES RECETTES DE SUBVENTIONS POUR LES INVESTISSEMENTS

Concernant les **recettes d'investissement**, deux subventions ont été attribuées pour deux projets par le Conseil départemental :

| TRAVAUX | Montants éligibles des travaux (HT) | Fonds de Solidarité Communale (FSC) |
|--|--|--|
| Contrat cadre réfection voiries - GRIESHEIM-SUR-SOUFFEL 2020-2025 | 254 587,20 € | 100 000 € |

| | | |
|---|-------------|-------------|
| Sécurisation du carrefour de la RD666 et de la RD31 en entrée d'agglomération | 37 625,00 € | 13 545,00 € |
|---|-------------|-------------|

| TRAVAUX | Montants éligibles des travaux (HT) | Subvention « petit patrimoine » CoCoKo |
|---|-------------------------------------|--|
| Restauration de l'ancienne horloge mécanique de l'église Saint-Pancrace (Horloge mécanique + support horloge) | 10 095,00 € | 1 864,50 € |

D'autres subventions pourront être demandées cette année, avec les projets de cette année.

7. Vote des taux des taxes locales.

Le Maire informe le conseil que dans le cadre de l'élaboration du budget communal, le conseil municipal doit fixer les taux d'imposition pour l'année 2022.

Par délibération du 8 mars 2021, le Conseil Municipal avait fixé les taux des taxes locales suivants :

| | Taux 2021 |
|---|-----------|
| Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) | 33,30 % |
| Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) | 52,21 % |

Il propose de maintenir ces taux de contributions directes pour l'année 2022.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- De ne pas augmenter les taux d'imposition en 2022 et donc de les maintenir à :

| | |
|---|---------|
| Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) | 33,30 % |
| Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) | 52,21 % |

La délibération est adoptée à l'unanimité.

8. Etat d'avancement concernant le Conseil Municipal des Jeunes (CMDJ).

Des élections auront lieu le 1^{er} avril 2022 à l'école élémentaire. L'ensemble des élèves de l'école élémentaire sont électeurs. Six binômes mixtes ont candidaté (dont trois binômes CM2 et trois binômes CM1).

L'installation du CMDJ des jeunes (2022-2024) est prévue le 8 avril à 18h00 en mairie de Griesheim-sur-Souffel.

9. Etat d'avancement sur les projets d'aménagement en cours (KLEINFELD et zone d'activité).

Deux recours gracieux ont été déposés contre le permis d'aménager du Kleinfeld. La commune a sollicité l'assistance juridique de GROUPAMA.

Concernant la zone d'activité, Les entreprises locales susceptibles d'intégrer la zone se sont regroupées

pour prendre contact avec un aménageur, en vue d'une estimation des travaux.
La prochaine réunion pourra permettre d'affiner le programme.

10. Organisation des élections présidentielles et législatives 2022.

Le planning des permanences a été complété pour la tenue des deux scrutins (présidentielles et législatives 2022).

Cf. tableau des permanences.

11. Comptes-rendus de réunions.

- **Vie communale :**

2 février : réunion parcours le long du Musaubach. Présentation et avancement par Dingsheim.

8 février : commission RH SIVOM.

8 février : réunion sentier découverte Club Vosgien.

10 février : réunion Kleinfeld (P. MURA + avocat). Traitement recours gracieux.

12 février : point avancement sur la zone d'activité.

16 février : projet de parc de la Musau.

21 février : comité directeur du SIVOM.

23-24-25 février : permanences concernant le projet de mise en sécurité des espaces publics.

Une permanence s'est tenue le 23, 24, 25 février 2022 concernant la présentation de la sécurisation des rues du village (63 personnes sont venues). Les deux tiers du village étant déjà limité à 30 km/h, il a été décidé d'opter pour cette limitation à l'échelle de l'ensemble des traversées d'agglomération et des quartiers du village. Cette proposition a été discutée et partagée avec la gendarmerie et la CEA. Le projet a été bien accepté, quelques petits ajustements seront à faire.

Le stationnement à la hauteur de la rue Houblonnière/impasse des Iris devra être revu pour éviter le stationnement dans le carrefour. Les dispositifs de ralentissement (modification de carrefour, stationnement alternée...) accompagneront cette limitation de la vitesse. Le début des travaux est prévu début juin.

25 février : commission finances. Réalisation 2021 et préparation budgétaire 2022.

2 mars : commission environnement/cadre de vie.

4 mars : réunion sécurisation espace public avec EGIS.

4 mars : commission finances. Réalisation 2021 et préparation budgétaire 2022.

5 mars : conseil de Fabrique. Convention mise à disposition du jardin, travaux Eglise.

7 mars : commission Journée citoyenne. Définition des chantiers et organisation.

8 mars : conseil école élémentaire. Cf. *compte-rendu fourni par l'école.*

10 mars : commission SIVOM RH. Recrutement chef d'équipe service technique (retraite Denis).

11 mars : réunion avec M. AUBERT espace public. Sécurisation du village. Point d'avancement.

- **CoCoKo :**

3 février : conseil communautaire.

<https://www.kochersberg.fr/Com-com/Deliberations/Compte-rendu-deliberation-annee-2022.html>

8 février : commission biodéchets.

22 février : réunion trame bleue/verte (diagnostic) avec LPO.

22 février : commission déchets ménagers.

- **Autres :**

7 février : collectif GCO. Une enquête publique complémentaire ARCOS sera ouverte le vendredi 1^{er} avril 2022, et durera 15 jours, jusqu'au 16 avril 2022.

12. Agenda.

L'agenda a été distribué avec la note de synthèse.

13. Divers.

- Dates des prochains conseils pour 2022 : 2 mai, 6 juin.
- Elections présidentielles dimanche 10/24 avril 2022, élections législatives 12/19 juin 2022.

Séance close à 23h00
Prochaine séance prévue le 4 avril 2022 à 20h00

| | | | | |
|-----------------|---|----------------|--|---|
| Frédéric BIEBER | Ingrid BOUGRAT | Danielle CANAC | Xavier CYREK Mandataire de Julie FLICK | Julie FLICK A donné mandat à Xavier CYREK |
| Hélène GERAULT | Nicolas GINTER | Alain HABER | Florence HOOGSTOEL- MILLOUX | Jean-François HURST |
| Chantal JACOB | Clarisse LANGER A donné mandat à Claude WERLÉ | Pierre OSTER | Claude WERLÉ Mandataire de Clarisse LANGER | René WUNENBURGER |

Retrouvez tous les comptes-rendus du Conseil municipal sur notre site Internet :

www.griesheim-sur-souffel.fr